

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 23

Membres présents :

M./Mme HARTMANN Jean-Philippe, REBEUH Marie-Claude, WEISS Martine, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, FEHRENBACH Laure, HAAS Jean-Philippe, KRIEGER Marius, EBEL Jean-Luc, CAQUELIN Martine, REHM Véronique, COMMENNE Marie-Angèle, MILESI Christine, HEITZ Emmanuelle, LAENG Sébastien, ARENZ Adrien, WOEHREL Anne-Marie, FILEZ Jean-Christophe, SCHNITZLER Philippe, HEID Matthieu, ROTHAN-SCHEUER Christine, ANN Michel

Membres absents ayant donné délégation :

Mme MULLER Marie-Anne à Mme REBEUH Marie-Claude
M. WOHLGEFARTH Philippe à M. HELLBURG Didier
Mme PETER Nathalie à Mme ESCHLIMANN Michèle
M. HILD David à Mme WEISS Martine
Mme BLANCHARD Catherine à M. SCHNITZLER Philippe

Membres excusés :

M. FONTAN Rémi

Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures 30, salue les membres présents et nomme les absents ayant donné délégation de pouvoir.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Mme Christine SCHREIBER, Directrice Générale des Services, est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019 est ainsi adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

COMPTE-RENDUS ET COMMUNICATIONS A L'ASSEMBLEE

• **Commissions**

Les conseillers sont informés de la tenue des réunions suivantes :

- Commissions réunies le 29 août 2019
- Commissions Travaux et Embellissement de la Ville, et Patrimoine, Forêt et Développement durable le 9 juillet 2019
- Commission des Finances le 2 septembre 2019.

• **Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble**

M. HELLBURG a rendu compte de la dernière réunion du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2019 :

- ANNULATION DE TITRES DE RECETTES

Suite au transfert de la piscine de la ville de Wasselonne vers la communauté de communes, la communauté de communes a émis des titres de recettes concernant les entrées des campeurs à la piscine. Suite à ce transfert, la ville de Wasselonne n'a pas pu répercuter cette dépense supplémentaire sur les tarifs du camping.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, a décidé d'annuler ces titres concernant l'année 2018.

Titre 138 : Période du 1er Avril au 30 Juillet : 4713,15 €

Titre 139 : Période du 31 Juillet au 31 Août : 4384,75 €

Titre 390 : Période du 1er septembre au 30 Novembre : 372,10 €

Total : 9 470,00 €

- AGRANDISSEMENT DU MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU AVEC CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES POUR LE RAM ET AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE RUE DE LA CROIX A WASSELONNE

Le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer les documents d'urbanisme ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de ce projet.

- RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT D'UN EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Actuellement le conseil de communauté est composé de 44 délégués, le nombre et la répartition des sièges étant de droit commun. Le conseil de communauté est invité à se prononcer sur la recomposition du conseil de communauté avant le 31 Août 2019 dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2020. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, opte pour la répartition de droit commun et décide de maintenir le nombre et la répartition des sièges pour le prochain mandat électoral.

- DESIGNATION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU PETR BRUCHE MOSSIG

Par délibération n° 84/2019 du 18 Juin 2019, le conseil de communauté a approuvé la transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche Mossig en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig et a également adopté les statuts du PETR Bruche Mossig. Selon les statuts du PETR Bruche Mossig, la communauté de communes dispose de 15 sièges. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se réfère à la délibération du 14 Novembre 2018 et désigne les représentants de la communauté de communes appelés à siéger au sein du Comité Syndical du PETR.

Concernant la commune de Wasselonne, sont désignés :

Mme ESCHLIMANN Vice-Présidente de la CCMV

M. FILEZ Délégué communautaire - Wasselonne

N° 65/2019

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Par délibérations n° 28/2014 du 16 avril 2014, n° 25/2017 du 27 mars 2017 et n° 15/2018 du 26 mars 2018, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

➤ **Préemptions / Déclarations d'intention d'aliéner**

Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées : 23

Suite donnée : aucune décision de préemption.

➤ **Concessions de Cimetières**

| Cimetière | Nombre de concessions | Durée | Superficie |
|------------|-----------------------|-------------|---|
| Catholique | 2 | 2 de 15 ans | 1 de 2 m ² 1 case colombarium |
| Protestant | 1 | 1 de 15 ans | 1 case colombarium |

➤ **Louage de choses**

| Localisation | Loyer mensuel | Bail du |
|--|---------------|-----------------------------|
| Logement 8 rue des Sapins (1 ^{er} étage) | 350,00 € | 15/06/2019 au 30/09/2019 |

➤ **Contrats d'assurances**

| Contrat | Date | Ajouts | Retraits |
|----------------------------|------------|--|----------|
| BRETEUIL N°17VHV0009RCC | 14/02/2019 | Signature avenant 1 contrat Responsabilité civile et protection juridique (transfert protection juridique de VHV à la MALJ) | |
| SMACL N° 047181 / J | 05/09/2019 | Retrait balayeuse MATHIEU | |
| SMACL N° 047181 / J | 24/07/2019 | Ajout NISSAN FJ-800-BX | |

➤ **Acceptation d'indemnisation de sinistres**

- Concernant le sinistre du 22/03/2019 : Rambarde heurtée rue des Bains par un véhicule identifié_ Remboursement de 2028,00 euros – Offre de la SMACL
- Concernant le sinistre du 17/11/2018 : Bris d'un bac à fleurs rue Cosswiller par un véhicule identifié_ Remboursement de 1427,40 euros – Offre de la SMACL.

➤ **Marchés publics**

- Voir la liste des bons de commandes sur le tableau ci-joint.
- **Les avis d'appel à concurrence ont été lancés pour les opérations suivantes :**

| N° budgétaire et intitulé du programme | Type de marché | Date de publication de l'avis à concurrence | Date de réception des offres |
|---|----------------------------|---|------------------------------|
| Aménagement du Square Chopin à Wasselonne | Marché de travaux | 5 juillet 2019 | 26 juillet 2019 |
| Démolition de l'ancien COSEC et construction d'une salle multi-activités à Wasselonne | Marché de maîtrise d'œuvre | 18 juillet 2019 | 9 septembre 2019 |

| | | | |
|--|-------------------|-----------------|------------------|
| Aménagement et réfection des trottoirs à Wasselonne – Programme 2019 | Marché de travaux | 29 juillet 2019 | 6 septembre 2019 |
|--|-------------------|-----------------|------------------|

• **Attribution de marchés :**

| N° budgétaire et intitulé du programme | Intitulé du lot | Attributaire | Montant du marché HT/TTC |
|--|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| Maintenance préventive et curative des installations de vidéoprotection de la ville de Wasselonne – Années 2019 à 2021 | Marché de prestations de services | INEO INFRACOM à FEGERSHEIM | 7 854,17 € HT / 9 425,00€ TTC par an |
| Réalisation d'un terrain de Foot 5 éclairé rue des Sapins à Wasselonne | Marché de travaux | E.P.S.L à LINGOLSHEIM | 105 250,00 € HT / 126 300,00 € TTC |

N° 66/2019

DEMANDE DE FERMETURE DE LA REGIE DE RECETTES DE POLICE DE LA CIRCULATION ET DES CONSIGNATIONS

Mme le Maire expose :

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2002, une régie de recettes a été instituée auprès de la police municipale de notre commune pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et le produit des consignations.

Cette régie a été créée pour offrir aux contrevenants la possibilité d'acquitter immédiatement le montant de l'amende entre les mains de l'agent verbalisateur au moment de la constatation de l'infraction, en numéraire, par chèque ou carte bancaire.

Ces encaissements ont vocation à décliner en raison d'une part, de la mise en place du procès-verbal électronique (PVE) et d'autre part, de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie applicable au 1^{er} janvier 2018, remplacé par le forfait post-stationnement (FPS).

La régie de WASSELONNE étant inactive depuis 3 ans, le Directeur Régional des Finances Publiques nous invite à en solliciter la fermeture. Son maintien n'est en effet pas recommandé en raison de la détention de carnets de verbalisation et d'encaissement d'une part, et de formalités administratives inutiles de transmission régulière de documents de suivi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Mme le Maire,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE la fermeture de ladite régie de recettes et **CHARGE** Mme le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat.

N° 67/2019

VERSEMENTS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de Mme le Maire, M. HELLBURG et Mme REBEUH, Adjoint au Maire,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les dépenses suivantes :

- 230,40 € à rembourser à l'ASW Foot qui a payé une facture globale lors du déplacement de jumelage à SCIEZ « week-end des associations » les 29/30 juin 2019 incluant le logement de 6 chauffeurs de bus, cette dépense incombant à la commune,
- une subvention de 300 € pour la section jeunes de l'ASW qui a participé au repas d'été des seniors,
- 200 € à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann de WASSELONNE pour un enregistrement vidéo de l'organiste Olivier PENIN précédé d'un panoramique par drone - soit 25 % de la dépense évaluée à 800 € (sur justificatif de dépense),
- 8 € par enfant à l'association AP2C pour des cours d'anglais collectifs, utilisés pour alléger les cotisations des parents. Suite au passage à 4 jours et l'arrêt des TAP, l'association a été sollicitée par des parents d'élèves pour organiser des cours d'anglais collectifs à la rentrée 2018, et ce dispositif se poursuit en 2019 pour 48 élèves de l'école Paul FORT des classes CE1 à CM2. Les parents paient 90 € à l'année pour 1 heure de cours toutes les semaines (environ 32 semaines) ;

DECIDE de mettre gracieusement une salle à la disposition de l'AP2C pour y dispenser ces cours, et

CHARGE Mme le Maire de signer la convention à intervenir et à en définir les modalités.

N° 68/2019

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE 3 TENTES LODGES AU CAMPING DE WASSELONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Mme le Maire et de M. FENDRICH, Adjoint au Maire, sur la compétence figurant dans les statuts de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble pour la réalisation de structures d'hébergement touristique de type « Habitations Légères de Loisirs »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui prévoit que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions peuvent être versées entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, à raison de 50 % de l'opération,

Vu sa délibération n° 25/2019 du 10 avril 2019 adoptant le Budget Primitif 2019, et notamment l'opération 750 « développement camping »,

Vu la délibération n° 158/2017 du 26 septembre 2017 du Conseil de Communauté adoptant les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 81/2019 du 18 juin 2019 du Conseil de Communauté sollicitant le versement d'un fonds de concours de la Ville de WASSELONNE au titre de l'acquisition de 3 tentes lodges équipées à destination du camping de WASSELONNE,

Appelé à se prononcer sur le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes pour ladite opération,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan financier de cet équipement dressé par la Communauté de Communes comme suit :

| DEPENSES | MONTANT TTC | RECETTES | |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Société SUNAIR Acquisition 3 tentes lodges | 51 198,60 € | FCTVA | 10 436,17 € |
| Société IKEA Mobilier | 2 104,50 € | ETAT - DETR 2018 | 24 850,00 € |
| Société FIEG Aménagements extérieurs | 10 316,59 € | REGION GRAND EST | 8 560,00 € |
| | | Sous total | 43 846,17 € |
| | | Fonds de concours de la commune | 9 886,76 € |
| | | Solde à charge de la com- munauté de communes | 9 886,76 € |
| TOTAL | 63 619,69 € | TOTAL | 63 619,69 € |

DECIDE de verser un fonds de concours de 9 886,76 € à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, imputation 750.

N° 69/2019

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MOULIN - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de Mme WEISS, Adjointe au Maire, sur la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » figurant dans les statuts de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et les travaux qu'elle a réalisés à ce titre rue du Moulin à WASSELONNE,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui prévoit que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions peuvent être versées entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, à raison de 50 % de l'opération,

Vu sa délibération n° 25/2019 du 10 avril 2019 adoptant le Budget Primitif 2019, et notamment l'opération 767,

Vu la délibération n° 159/2017 du 26 septembre 2017 du Conseil de Communauté définissant l'intérêt communautaire, et notamment la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,

Vu la délibération n° 10/2018 du 13 février 2018 du Conseil de Communauté fixant le montant des fonds de concours des communes au titre des travaux de voirie en fonction de la taille de la commune, à savoir :

- communes de moins de 1 000 habitants 30 % du solde de l'opération
- communes de 1 000 à 2 000 habitants 35 % du solde de l'opération
- communes de plus de 2 000 habitants 40 % du solde de l'opération,

Vu la délibération n° 80/2019 du 18 juin 2019 du Conseil de Communauté sollicitant le versement d'un fonds de concours de la Ville de WASSELONNE au titre des travaux de voirie rue du Moulin,

Considérant que la Communauté de Communes a réalisé des travaux de voirie par la société EUROVIA – MOLSHEIM - pour un montant de 18 463,02 € TTC,

Appelé à se prononcer sur le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes pour ladite opération,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan financier de cette opération dressé par la Communauté de Communes comme suit :

| DEPENSES | MONTANT TTC | RECETTES | |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Société EUROVIA Facture n°213290068000422 | 18 463,02 € | FCTVA | 3 028,67 € |
| | | Fonds de concours de la commune | 6 173,74 € |
| | | Sous total | 9 202,41 € |
| | | Solde à charge de la communauté de communes | 9 260,61 € |
| TOTAL | 18 463,02 € | TOTAL | 18 463,02 € |

DECIDE de verser un fonds de concours de 6 173,74 € à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, imputation 767.

N° 70/2019

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de Mme le Maire et les explications fournies,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE la décision modificative suivante :

| | Chapitre / Opération | Article | Fonction | Dépenses | Recettes |
|---|-------------------------|---------|----------|-----------|----------|
| <u>Investissement</u> | - | - | - | - | - |
| Vidéosurveillance | 000719 | 2158 | 110 | 4 000,00 | |
| Réaménagement placettes et rues piétonnes | 000775 | 2152 | 824 | 80 000,00 | |

| | | | | | |
|--|--------|-------|-----|-------------------|-------------------|
| Cimetières | 000783 | 2116 | 026 | 23 300,00 | |
| Modification PLU | 000748 | 202 | 824 | 5 000,00 | |
| Aménagement Square Chopin | 000789 | 2152 | 823 | 130 000,00 | |
| Travaux Rue de Finckwiller | 000790 | 2152 | 821 | 3 500,00 | |
| Rénovation appartement René Hug | 000786 | 2132 | 61 | 6 000,00 | |
| Réfection et accessibilité des trottoirs | 000765 | 2151 | 821 | 25 000,00 | |
| Dépenses imprévues | OPFI | 020 | 01 | -20 000,00 | |
| Travaux salle St Laurent | 000735 | 21318 | 40 | -113 420,00 | |
| Travaux d'économie d'énergie presbytère | 000757 | 2132 | 71 | -10 000,00 | |
| Taxe d'aménagement | OPFI | 10226 | 01 | | 15 000,00 |
| Rénovation COSEC / projet salle de gymnastique | 000759 | 1323 | 411 | | 6 240,00 |
| Terrain de foot 5X5 | 000785 | 1328 | 412 | | 30 000,00 |
| Terrain de foot 5X5 | 000785 | 1321 | 412 | | 21 530,00 |
| Matériel Service Technique | 000766 | 1328 | 810 | | 34 980,00 |
| Développement camping | 000750 | 1322 | 95 | | 20 290,00 |
| Etude PLU | 000389 | 1323 | 824 | | 5 340,00 |
| TOTAUX | | | | 133 380,00 | 133 380,00 |

N° 71/2019

LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS SITUÉE 2 RUE INDUSTRIELLE A WASSELONNE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur la demande formulée par une entreprise, intéressée par une occupation précaire des locaux de l'ancienne caserne de pompiers sis 2 rue Industrielle à WASSELONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Appelé à se prononcer sur cette opportunité d'usage des lieux dans les mois à venir,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention d'occupation précaire des locaux cadastrés section 6 n° 59 (contenance 14,34 ares) sis 2 rue Industrielle à WASSELONNE avec la société Baguette Box (adresse postale 17 rue de l'Ecole à KIRCHHEIM),

FIXE la redevance d'occupation à 1 400 € mensuels, hors charges,

FIXE la date d'effet de ladite convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'occupation précaire à intervenir en ces termes ainsi que tout document nécessaire.

N° 72/2019

ACCEPTATION D'INDEMNISATION DE SINISTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de Mme le Maire sur le sinistre survenu le 1/7/2019 concernant un potelet en fonte appartenant à la commune endommagé devant le 85 rue du Général de Gaulle par le véhicule VOLKSWAGEN immatriculé [...] appartenant à [...],

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le protocole d'accord à intervenir avec [...] qui conduisait ledit véhicule, domiciliée à [...], qui prendra en charge les frais de remise en état que la commune lui refacturera à hauteur de 150,00 € TTC (main d'œuvre),

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit document.

N° 73/2019

TRAVAUX RUE DE FINCKWILLER – MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de Mme WEISS, Adjointe au Maire, sur les travaux menés rue de Finckwiller par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence voirie figurant dans ses statuts,

Considérant l'opportunité de réaliser à cette occasion l'enfouissement des réseaux Orange,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le projet de convention présenté par Orange fixant les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, dans les termes suivants :

- La collectivité locale fournit à l'opérateur les prestations de génie civil, et est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des réseaux et branchements existants ;
- Orange fournit à la collectivité locale les prestations en ingénierie et les prestations câblage

- (travaux de pose / dépose du câblage de communications électroniques) ;
➤ Le coût facturé par Orange à la commune serait de 3 199,51 € net.

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit document,

PREND EN CHARGE les dépenses concernées, selon les crédits votés par délibération n° 70/2019 de ce jour, imputation 790-2152,

CHARGE Mme le Maire d'en passer commande

N° 74/2019

AMENAGEMENT DANS UN LOGEMENT COMMUNAL A LA RESIDENCE RENE HUG - DEPOT D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur l'opération « rénovation appartement résidence René HUG » figurant au budget sous l'imputation 786,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à déposer et signer une demande de déclaration préalable en urbanisme pour l'aménagement d'une terrasse au logement n° 3 de la résidence René HUG dont la commune est propriétaire.

N° 75/2019

CAMPING MUNICIPAL – EXTENSION DU BATIMENT ACCUEIL - DEPOT D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur l'opération « développement camping » figurant au budget sous l'imputation 750,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à déposer et signer une demande de permis de construire en urbanisme pour l'aménagement de locaux cafétéria et rangement en extension du bâtiment accueil du camping.

N° 76/2019

AMENAGEMENT DU QUARTIER CENTRE

- **ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**
- **DEPOT D'URBANISME**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur l'opération « réaménagement de placettes et rues piétonnes » figurant au budget sous l'imputation 775,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'avant-projet détaillé et **ADOpte** le projet et le dossier de consultation des entreprises dont l'estimatif s'établit à 390 000 € HT / 468 000 € TTC,

CHARGE Mme le Maire de lancer la consultation pour les marchés de travaux,

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits marchés au terme de la procédure dans la limite des crédits inscrits au Budget, selon la décision budgétaire modificative votée ce jour sous la délibération n° 70/2019, imputation 775,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental,

CHARGE Mme le Maire de déposer et signer une demande de déclaration préalable en urbanisme pour la réalisation de ladite opération.

N° 77/2019

BAUX DE CHASSE - LOT DE CHASSE N° 1 – ASSOCIATION DE CHASSE ST HUBERT DE WESTHOFFEN – AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de M. FENDRICH, Adjoint au Maire,

Vu le Cahier des Charges type de la Chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment son article 25 sur la qualité des locataires et l'agrément des associés, et ses articles 10 et 17 sur les garanties et conditions requises pour l'admission à la location,

Vu sa délibération n° 138/2014 du 27 octobre 2014, décidant de la location du lot de chasse n° 1 à l'Association de Chasse St Hubert de WESTHOFFEN, et en agréant les membres,

Vu la convention de location en gré à gré signée le 27 octobre 2014 avec l'association de chasse St Hubert de WESTHOFFEN sur le lot de chasse n° 1 pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

Appelé à accorder son agrément à de nouveaux associés,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EST INFORME et **PREND ACTE** du départ de ladite société de :

- M. LECLERC Jean-Louis
- M. DEBES Jean-Claude
- M. KRAEMER Jean-Paul
- M. BEST Christian
- M. CASSET Jacques
- M. MUFFAT Georges,

DONNE SON AGREMENT aux associés suivants :

- M. Michel DELETRAZ, domicilié à ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY 74
- M. Thierry MASSART, domicilié à STRASBOURG 67,

CHARGE Mme le Maire de notifier la présente aux interlocuteurs de la Ville dans le domaine de la chasse.

N° 78/2019

AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 39 N° 343

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oùï le rapport de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur la demande formulée par DOMIAL de faire l'acquisition de la parcelle située devant l'immeuble rue Berlioz dont elle est propriétaire,

Vu les articles L.3211-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine n° 2018 520 773 en date du 10 septembre 2018,

Après examen en Commission des Finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de vendre à DOMIAL, SA d'HLM, dont le siège social se situe à COLMAR 68025 Cedex - 25 place du Capitaine Dreyfus - CS900247, la parcelle cadastrée section 39 n° 343 d'une contenance de 4,33 ares, au prix de 32 000 € HT,

DEMANDE que DOMIAL s'engage à ne pas surbâter ledit terrain,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en ces termes aux frais de l'acquéreur.

N° 79/2019

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oùï l'exposé de Mme le Maire, et les explications fournies,

Le Comité Technique ayant été saisi pour avis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de **créer** les postes suivants, pour motif d'accroissement temporaire d'activité (article 3-1°) de la loi n° 212-347 du 12 mars 2012 :

- un poste d'Adjoint technique territorial à raison de 13,25/35^e, du 23 septembre 2019 au 31 août 2020, indice brut 348 majoré 326

- un poste d'Adjoint technique territorial à raison de 8,5/35^e, du 23 septembre 2019 au 31 août 2020, indice brut 348 majoré 326,

PREND ACTE de l'état du personnel ainsi modifié, distribué avec la note de synthèse et figurant ci-joint.

N° 80/2019

PERSONNEL COMMUNAL

• **PARTICIPATION A DES FRAIS DE FORMATION**

Mme REBEUH, Adjointe au Maire, expose :

M. [...] est actuellement employé sur un poste d'aide maternelle à l'école Paul ELUARD (coefficient d'emploi 22,58/35^e) dans le cadre d'un Contrat Emploi Compétences (CEC), pour une période d'un an, du 14/5/2019 au 13/5/2020.

M. [...] souhaite s'inscrire à une préparation à l'obtention d'un CAP Petite Enfance par le CNED. Le coût pour l'agent serait de 670 €. Afin de le soutenir dans sa démarche, il est proposé d'y participer à hauteur de 450€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et de Mme REBEUH, Adjointe au Maire,

Vu sa délibération n° 40/2019 du 10 avril 2019 renouvelant le contrat aidé (taux de participation 60 %) en faveur de [...], pour une période d'un an, du 14/5/2019 au 13/5/2020, sur un emploi d'aide maternelle à l'école Paul ELUARD (coefficient d'emploi 22,58/35^e),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en charge des frais de formation d'un montant de 450 € sur un total de 670 € à rembourser directement à l'intéressé pour une formation à distance de préparation au CAP Petite Enfance sur présentation de la facture acquittée.

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

Michèle ESCHLIMANN